



Commune de SAINT-GEORGES DE BAROILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)



V- ANNEXES

Annexe n°4_Zones impactées par le bruit liées à la présence d'infrastructures terrestres

- Annexe n°4a : Plan des zones impactées par le bruit
- Annexe n°4b : Arrêté du 30 mai 1996
- Annexe n°4c : Décret du 9 janvier 1995

P.L.U arrêté le : **16 juin 2014**
P.L.U approuvé le : **23 février 2015**



Bureau d'études OXYRIA
Le Plat Coupy
42 470 FOURNEAUX
04 -77- 62- 48- 57
oxyria.fourneaux@oxyria.fr